

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
VILLE DE LORRAINE**

RÈGLEMENT URB-08-04

Règlement URB-08-04 modifiant le « Règlement URB-08 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale » concernant les travaux assujettis

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement URB-08 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Lorraine juge opportun de procéder à certaines modifications du *Règlement URB-08 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné accompagné du dépôt du projet de règlement lors de la séance du conseil municipal du 11 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de la Ville de Lorraine décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le paragraphe 3 du premier aliéna de l'article 1.2 « Travaux et constructions concernés » du *Règlement URB-08 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* est modifié par le remplacement du mot « transformation » par les mots « rénovation extérieure ».

ARTICLE 2.

Le premier alinéa de l'article 1.2 « Travaux et constructions concernés » du *Règlement URB-08 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* est modifié par la suppression du paragraphe 9.

ARTICLE 3.

Le paragraphe 12 du premier alinéa de l'article 1.2 « Travaux et constructions concernés » du *Règlement URB-08 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* est modifié par l'ajout de la phrase suivante :

Ville de Lorraine

Règlement URB-08-04

« Ne sont pas soumis à cette disposition les travaux effectués aux élévations latérales et arrière d'un bâtiment résidentiel. »

ARTICLE 4.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi

M. Jean Comtois
Maire

Me Gabrielle Ethier-Raulin
Greffière

**CERTIFICAT ATTESTANT LA DATE DE CHACUNE DES APPROBATIONS REQUISES
(article 357 L.C.V.)**

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	11 juin 2024 (2024-06-101)
Adoption du projet de règlement :	11 juin 2024 (2024-06-101)
Transmission à la MRC :	12 juin 2024
Assemblée publique de consultation :	2 juillet 2024
Adoption du règlement :	9 juillet 2024 (2024-07-128)
Certificat de conformité de la MRC :	28 août 2024
Entrée en vigueur :	28 août 2024

M. Jean Comtois
Maire

Me Gabrielle Ethier-Raulin
Greffière